

## AVIS PUBLIC D'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

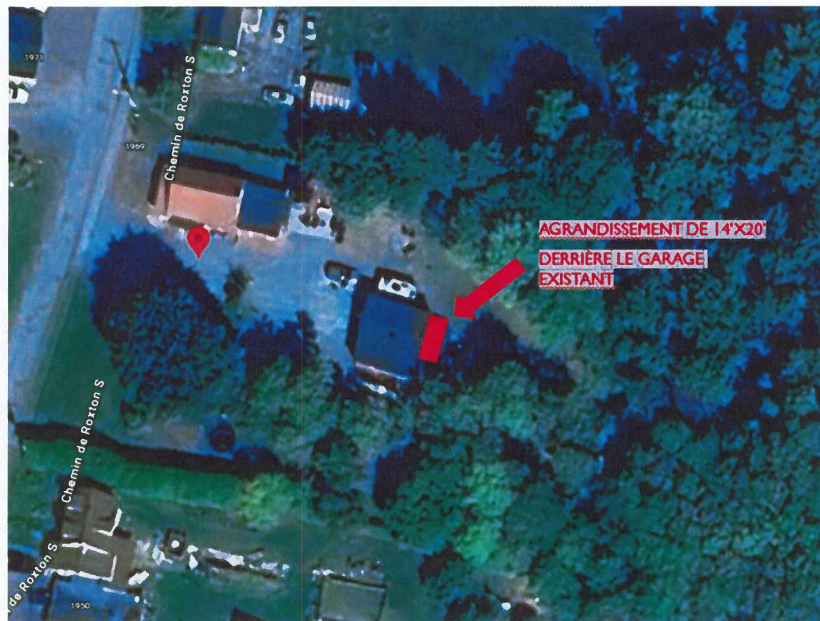
En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2026, à 19 h 30, au 901, rue St-Jean, à Roxton Pond.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-0003 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

La présente demande concerne la propriété située au 1964, chemin Roxton Sud, sur le lot 3 722 911 du cadastre du Québec, dans la zone REA-5 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*.

Cette demande vise à obtenir, par voie de résolution, l'autorisation d'agrandir un bâtiment accessoire de type garage privé résidentiel, dont la superficie au sol excède 75 % de celle de la résidence principale, soit 1180 m<sup>2</sup> représentant environ 89,4 % de cette dernière, en contravention avec l'article 74, premier alinéa, paragraphe 7° du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La configuration du lot ainsi que l'implantation du garage sont illustrées ci-dessous sur l'extrait annoté du plan de localisation préparé par le demandeur.



Extrait annoté du plan de localisation préparé par le demandeur, en date du 19 février 2026

Ladite demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à une norme de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de communiquer avec M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 226, ou par courriel à l'adresse [voirie@roxtonpond.ca](mailto:voirie@roxtonpond.ca).

Donné à Roxton Pond, province de Québec, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

  
Jean Bourret